



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 8 avril 2021

Mise en service de la télé-procédure Maprocuration

Conformément au décret 2021-270 du 11 mars 2021, la télé-procédure *Maprocuration* est entrée en service le 6 avril 2021.

Elle est accessible à l'adresse suivante : www.maprocuration.gouv.fr
Une foire aux questions est également disponible sur la page d'accueil.

Pour toute information relative au vote par procuration, il convient de consulter les pages dédiées sur le site du ministère de l'intérieur :
www.interieur.gouv.fr/fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976